



COMPTE-RENDU
Conseil de quartier Village Sud
15/10/2021

Service : Cabinet du Maire Village
Rédacteur : Valérie CESANA
Approbateur : Catherine PICQ
Objet de la réunion : Elections Conseillers Village Sud
Date : le 15/10/2021

1) PRESENTS :

Nom – Prénom	Fonctions	Présence
Jean CAYRON	Monsieur le Maire	Oui
Martine BOUVARD	Conseillère Municipale déléguée à la Démocratie Participative	Oui
Catherine PICQ	Elue référente du Conseil de quartier Village	Oui
Didier LEMAITRE	Elu de la Majorité du Conseil de Quartier Village	Oui
Anissa NAAMANE	Directrice de Cabinet	Oui
Valérie CESANA	Coordinatrice du Pôle Village	Oui

2) Compte Rendu Sommaire

Monsieur le Maire remercie l'assemblée de leur présence ce soir et explique que cette réunion a pour objectif d'élire les membres du Conseil de quartier Village Sud. L'intérêt de ces élections est de permettre aux administrés de choisir leurs délégués dans une perspective de participation démocratique.

Il passe la parole à Madame BOUVARD, Conseillère Municipale déléguée à la Démocratie Participative, qui présente et explique le déroulé des élections du jour. Avant de débiter les élections, Mme BOUVARD rappelle quelques précisions :

- Le conseil de quartier s'inscrit dans une démarche de démocratie participative, il peut être force de propositions mais n'a aucun pouvoir de décision ;
- Le Maire ou son représentant est le Président de droit ; Madame Catherine PICQ, référente de quartier Village Sud est sa suppléante.
- Les participants sont tenus à un devoir de réserve afin de faciliter les échanges ;
- L'ordre du jour est arrêté conjointement par l'élu référent et le vice-Président délégué et envoyé au Maire au plus tard 15 jours avant la tenue du conseil de quartier. Il est rappelé que cet ordre du jour devra impérativement être respecté lors du déroulé du conseil de quartier ;

- Les questions soulevées devront être d'intérêt général et non personnelles ;
- Le conseil de quartier se réunira 2 fois par an au minimum. A titre exceptionnel il pourra être réuni par le Maire ;
- Entre les Conseils de quartier publics, les membres du Conseil de quartier pourront se réunir à l'initiative du vice-Président.

Une fois ces précisions rappelées, Mme BOUVARD demande aux candidats de se présenter à l'assemblée.

Avant de procéder au vote, Mme BOUVARD rappelle le déroulé de l'élection :

→ **Election du collège des habitants (8 membres + 4 suppléants) :**

- **4 membres sont élus par les habitants du quartier** : il s'agit des 4 candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix sur les bulletins dépouillés (en cas d'égalité entre 2 candidats, un 2^{ème} tour est organisé, et si l'égalité persiste, le plus jeune est élu).
- **4 membres sont désignés par tirage au sort** (parmi les candidats qui n'ont pas été élus précédemment)
- **4 suppléants** : les candidats non élus ou non tirés au sort.

→ **Collège des associations :**

Les associations ont été au préalable, désignées par le Maire. Dans les faits, les membres des associations se sont portés candidats en qualité de représentants de ces associations.

3) Les Elections

Au suffrage :

Sont Elus membres titulaires au titre du collège des habitants :

- Monsieur Olivier CIAMOUS, avec 8 voix,
- Madame Valérie REBUFFEL, avec 7 voix
- Monsieur Philippe URBAIN, avec 7 voix
- Monsieur Alain BOURDON, avec 5 voix.

Au tirage au sort :

Sont Elus membres titulaires au titre du collège des habitants :

- Monsieur Jean-Louis FRECHARD,
- Monsieur Jean-Claude FLORIN,

Avant de clôturer cette séance, Monsieur le Maire explique qu'un ordre du jour pour le prochain conseil de quartier a été établi pour amorcer les premiers conseils de quartier. L'ordre du jour sera le suivant :

- Cabanisation
- PLU (Plan Local d'Urbanisme)
- Environnement
- Projets divers
- Questions diverses (réponses orales si possible ou au prochain Conseil de quartier)

Madame BOUVARD explique que l'ensemble des conseillers de quartier, élus ce soir, doit se réunir rapidement avec Madame Catherine PICQ pour élire le vice-président et pour préparer le prochain conseil de quartier Village prévu le 29 novembre 2021 à 18h à la salle Molière.

Monsieur le Maire invite les nouveaux élus à signer le règlement intérieur et à récupérer l'ordre du jour préétabli avant de se réunir autour d'un verre de l'amitié.

La séance se termine à 19h00